

Mardi du quai Voltaire – 22 mars 2022

Pacte vert et PAC : y a-t-il contradiction ?

Résumé

Participants :

- Wolfgang Burtscher, Directeur général de l'Agriculture et du Développement rural, Commission européenne
- Aurélie Trouvé, Maître de conférences en économie, AgroParisTech
- Jérémy Jallat, Vice-président, Jeunes agriculteurs Auvergne Rhône Alpes, représentant CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs)

Animateur : Pascal Verdeau, journaliste correspondant de France 3 à Bruxelles

L'évènement s'est tenu le 22 mars 2022 à la Maison des ingénieurs de l'Agro (quai Voltaire, Paris) de 18h30 à 20h00, M. Burtscher étant connecté en visio depuis Bruxelles. Une cinquantaine d'auditeurs étaient présents, plusieurs centaines ont suivi en ligne. L'évènement était relayé en duplex à Grignon, à Montpellier SupAgro et à l'Institut Agro Rennes-Angers.

Dans le débat, la souveraineté alimentaire a reçu une attention particulière du fait de la guerre en Ukraine, que M. Verdeau a placé au cœur de son introduction. Dès lors, le Mardi a présenté trois visions distinctes des perspectives de l'agriculture européenne :

1. celle du directeur général de l'Agriculture de la Commission prônant une souveraineté alimentaire ouverte, essentiellement fondée sur l'investissement et l'innovation ;
2. celle d'un jeune responsable agricole, éleveur bio de montagne, soucieux du renouvellement des agriculteurs, de leur rémunération et de leurs retraites ;
3. celle d'une économiste (enseignante à AgroParisTech) partisane de marchés plus réglementés et d'une politique d'autonomie alimentaire accentuée en Europe.

M. Jallat, éleveur bio à 1 100 m d'altitude dans la région du Vercors (Grenoble), a décrit sa manière de tendre vers l'autonomie de son élevage. Il n'achetait que quelques tourteaux (protéines pour l'alimentation des vaches) mais point d'engrais (fumier exclusif). M. Jallat reconnaissait cependant que l'agriculture biologique était plus aisée à pratiquer dans une ferme herbagère en montagne qu'en production céréalière en plaine. L'objectif de réduction de 50% d'utilisation de pesticides (Pacte vert) lui paraissait particulièrement exigeant.

M. Burtscher a précisé que les propositions de la PAC n'étaient pas juridiquement contraignantes. Elles demandaient aux Plans stratégiques nationaux (PSN) de « contribuer » aux neuf objectifs fixés dans l'accord intervenu au terme du « trilogue » entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission.¹

¹ Trois objectifs économiques : revenu, compétitivité, filière ; trois objectifs environnementaux : changement climatique, gestion des ressources, biodiversité et paysages ; trois objectifs sociaux : jeunes agriculteurs, emplois, attentes sociétales.

La Commission devait donc évaluer les PSN sur cette base. M. Burtscher estimait que le Pacte vert pouvait être réalisé moyennant du temps – le temps de la décision démocratique – en veillant à l’innovation technique, à la réduction du gaspillage et au changement des comportements alimentaires.

Mme Trouvé considérait que le PSN français manquait d’ambition en matière de transition écologique, et s’en étonnait après l’évaluation gouvernementale sévère des résultats de la PAC 2014-2020. Elle pensait possible de mieux rémunérer les agriculteurs moyennant une approche agroécologique illustrée par M. Jallat et par une régulation des marchés s’appuyant sur des stocks de sécurité et la régulation des quantités produites.

Sur la question soulevée des « clauses miroir » (imposant les mêmes exigences aux produits importés qu’aux productions européennes), M. Burtscher a annoncé que la Commission produirait un rapport sur ce thème en juin 2022. Une question à préciser était selon lui celle de savoir quelles exigences on pouvait légitimement appliquer aux produits importés. En effet, certaines normes européennes étaient obligatoires tandis que d’autres n’étaient qu’incitatives.

Sur les conséquences de la guerre en Ukraine, M. Burtscher a cité l’estimation d’un déficit mondial de 25 millions de tonnes de blé et souligné le caractère exceptionnel de la situation. Des discussions étaient en cours au niveau européen. Pour M. Jallat, la solidarité avec les pays démunis s’imposait. Mme Trouvé estimait que les vrais obstacles à la souveraineté alimentaire n’étaient pas ceux que la guerre faisait invoquer.

Sur les perspectives de revenus des agriculteurs, M. Jallat estimait qu’elles constituaient l’obstacle principal au renouvellement des générations d’agriculteurs. Le PSN français consentait certes un effort financier en faveur de l’installation des jeunes. Bien que inférieures aux 4 % espérés de l’enveloppe budgétaire, les dispositions reflétaient en partie le principe de l’aide à l’actif plutôt que de l’aide à l’hectare. Mais par ailleurs, devant l’instabilité du prix des produits bio et l’incertitude des producteurs, M. Jallat reprochait au PSN français de privilégier la conversion vers la production bio au lieu d’encourager son maintien.

- Mme Trouvé, quant à elle, estimait que la rémunération des agriculteurs ne serait pas améliorée sans une meilleure régulation des marchés.
- Le principe du paiement pour service environnemental n’a pas été évoqué. Il pouvait pourtant paraître implicite dans le discours de M. Jallat, ainsi que dans l’interrogation de M. Mangeol (PG 75) évoquant un rapport du CGAAER sur l’élevage dans le Massif central.²

En conclusion, chaque intervenant a récapitulé les éléments qui lui paraissaient nécessaires pour concilier objectifs environnementaux et souveraineté alimentaire, éléments qui figurent au début du présent compte rendu.

Paris, le 25 mars 2022

² Ministère de l’Agriculture, Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) Rapport n° 18104 Evolution de l’élevage dans le Massif central (disponible [en ligne](#)).